

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**PROCES-VERBAL COMPLET  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019**

**Le Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le Lundi 25 mars 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc OURGAUD, Maire.

Présents : M. OURGAUD ; Mme BLANC; M. JUNES (à partir des affaires diverses) ; Mme AUBRIET ; M. BOUSARD ; Mme THAREAU ; M. PLUYAUD ; Mme BASTONI (à partir des affaires diverses); M. CACHIN ; Mme PARENT; M. CRETIN ; Mme ABHAY (à partir du point n°1) ; M. LE DORZE; Mme TOUSSAINT ; M. HAREL; M. PLASSARD ; M. DIANKA ; Mme LOGANADANE; M. BRUNEEL; Mme DIZES; M. TORBAY ; Mme HUBERT ; Mme COCHEREAU ; M. ROUESNE ; Mme MAVEYRAUD ; Mme LAKHLALKI-NFISSI (à partir des affaires diverses); M. LE COQUIL ; Mme CARON ; Mme LEFORT; M. EL BAKKALI; M. BROKMANN; M. ROZE.

Pouvoirs : Mme ALLAIN (Pouvoir à Mme PARENT)  
Mme GARNIER (Mme THAREAU)  
M. LUCAS (Mme BLANC)  
Mme MASCART (M. PLASSARD)

Excusée : Mme SACCHI

Absent : M. GASQ

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Madame Marie-José MAVEYRAUD est désignée pour remplir cette fonction.**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/02/2019**

► **Vote : Unanimité**

## **QUESTIONS ORALES**

### **QUESTION DE MONSIEUR BROKMANN**

*Monsieur le Maire, chers collègues,*

*La question que je pose aujourd'hui concerne essentiellement les tribunes de l'opposition.*

*Comme me le font remarquer de plus en plus fréquemment un certain nombre d'Ignymontains, ces tribunes utilisent trop souvent des termes peu courtois pour nos responsables, que ce soit le Président de la République, que ce soit notre Maire, transformant peu à peu ces tribunes publiées dans l'"Ignymontain" et sur le site de la mairie en articles qui trouveraient toute leur place dans des journaux satiriques.*

*Loïn d'appeler de mes vœux une quelconque censure qui aurait d'ailleurs toutes les chances d'être retoquée par la Justice, ces mots utilisés ne tombant pas sous le coup de diffamation ou d'injure, j'en appelle à vous, M. le Maire, pour rappeler à nos collègues qu'un respect est dû à nos responsables politiques, respect qu'on nous enseignait quand nous étions scolarisés, que, même si nous ne sommes pas toujours d'accord entre nous - ce qui est bien normal dans une démocratie -, ce sont les fonctions qui peuvent être attaquées et non les personnes qui les détiennent.*

*M. le Maire, chers collègues, je pense par ailleurs que, de par notre mandat municipal qui nous a été confié par nos électeurs, ces tribunes devraient être le lieu de présenter nos propositions, voire nos divergences, sur la politique communale, et non des critiques sur la politique nationale : ce n'est pas le lieu de tels propos. C'est bien ce que les Ignymontains m'ont signifié.*

*M. le Maire, chers collègues, merci de votre écoute, merci de votre réponse.*

### **QUESTION DE MONSIEUR EL BAKKALI**

*Monsieur le Maire, chers collègues, j'en reviens à la promesse formulée en ma toute dernière tribune.*

*Je veux d'abord vous remercier, monsieur le Maire, de votre réponse anticipée à la précédente version de ma question orale, parvenue en votre cabinet le 22 mars dernier.*

*Je ne peux que saluer les diligence et publicité que vous avez su apporter à votre réponse.*

*En effet, elle ne m'est parvenue que quatre jours après réception, le 26 mars, par numéro d'avril de l'Ignymontain.*

*Monsieur le Maire, je n'en demandais pas tant !*

*Je dois reconnaître, monsieur le Maire, que, à l'ordre près, vous avez bien répondu à l'ensemble de mes trois interrogations.*

*Cet ordre m'important peu, c'est dans celui choisi par vos soins, monsieur le Maire, que je rappelle brièvement vos trois réponses.*

**1.** *« Une expertise [...] a confirmé qu'il n'y avait pas de risque sanitaire aigu ni de risque d'effets physiopathologiques à craindre en lien avec l'exposition aux rayonnements. »*

**2.** *« Nous avons demandé à ENEDIS d'assurer deux permanences pour répondre aux questions des habitants. Nous avons également mis un lien depuis le site de la ville pour que les gens aient accès à ces informations. »*

**3.** *« Prendre un arrêté pour interdire l'installation des compteurs Linky [?] La réponse est négative. [...] Une collectivité n'a pas le droit d'empêcher une société telle qu'ENEDIS d'installer les appareils nécessaires au fonctionnement de leur réseau. »*

*Enfin, monsieur le Maire, vous concluez votre tribune ainsi :*

*« Nous n'avons pas à formuler de jugement sur le choix des autres communes mais il nous semble plus responsable d'essayer de collecter les bonnes informations pour les transmettre aux habitants que de **s'opposer pour s'opposer.** »*

Voici donc, monsieur le Maire, trois nouvelles interrogations que je soumetts à votre autorité.

1. Pensez-vous vraiment que ceux de vos homologues qui s'en sont pris aux compteurs Linky l'ont fait dans le seul but, comme vous le dites, « de s'opposer pour s'opposer » ?
2. Y voyez-vous alors une forme d'« incivilité », des seuls édiles ?
3. Que suggérez-vous alors pour éradiquer cette « incivilité édilitaire » de notre beau pays ?

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie.

## **FINANCES**

### **1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET AMENAGEMENT BERGSON**

Délibération n°008/2019 Rapporteur : Mme Aubriet

#### **Le Conseil Municipal décide,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3, L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3,

**Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances et de la Commande Publique du 11 mars 2019,

**Considérant** le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2019 pour le budget aménagement Bergson qui a été présenté,

#### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

#### **Article unique :**

De retenir les orientations budgétaires présentées dans le rapport précité.

*Monsieur Brokmann rappelle l'opposition du groupe à ce projet.*

► **Vote : 30 voix pour ; 1 abstention (M. El BAKKALI) ; 2 voix contre (M. BROKMANN, M. ROZE)**

-----

## **RECENSEMENT DES CONTRATS, MARCHES ET DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **REPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

#### **QUESTION DE MONSIEUR BROKMANN**

*Monsieur le Maire :*

*« Monsieur le conseiller municipal,*

*Au risque de vous surprendre, je suis bien d'accord sur la majeure partie de vos remarques quant à la teneur de certaines tribunes.*

*J'ai déjà dit dans ce conseil que jamais je ne me permettrai de qualifier une personne avec des surnoms ou autres quolibets. J'ai, par exemple, fait remarquer que dans cette salle du conseil municipal ; on doit parler du Président de la République et non pas l'affubler d'un quolibet quelconque, nous sommes effectivement des élus représentant l'autorité de l'état.*

*Quant à l'appellation qui m'est attribué, j'en laisse la paternité à l'auteur, mais comme vous, certains Ignymontains m'ont fait part de leur réprobation.*

*Oui, cher collègue et comme vous l'écrivez, j'ai été à la même école que vous : celle de du respect des responsables politiques.*

*Par contre, sur la teneur des articles, rien n'interdit dans le règlement intérieur de mentionner des sujets nationaux. J'estime donc que les tribunes permettent, comme vous l'écrivez, de présenter des propositions, et exposer éventuellement nos divergences ; mais, dans le règlement intérieur du conseil municipal il n'est pas fait mention d'interdiction de faire référence à des sujets nationaux. »*

#### **QUESTION DE MONSIEUR EL BAKKALI**

*Monsieur le Maire*

*« Monsieur le conseiller municipal,*

*Tout d'abord et par rapport à la première partie de votre mail, je tiens à vous préciser que le plan de notre journal, et en particulier le point concernant les compteurs Linky, ne s'établit pas par rapport à d'éventuelles questions orales. Nous nous efforçons de traiter les sujets d'actualité de la ville de Montigny bien en amont.*

*Concernant vos trois questions :*

*Je suis souvent surpris par la formulation de certaines de vos interrogations, et, encore une fois je ne veux pas rentrer dans un débat qui n'intéresse pas les Ignymontains, à savoir celui " d'éradiquer les incivilités édilitaires".*

*Chaque Maire des 35000 communes de France est libre d'intenter l'action en justice qu'il veut. Je note toutefois que les rares communes qui ont été en justice sur ce sujet ont été toutes soit déboutées, ou sont en instance de jugement.*

*Par ailleurs, les compteurs Linky font l'objet de réunions d'information sur Montigny, vous avez d'ailleurs vous-même participé à l'une de ces réunions. N'ayant reçu aucune demande, aucune remarque suite à ces réunions, j'en déduis que les réponses apportées par Enedis ont répondu aux attentes des habitants présents lors de ces échanges. »*

#### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **LA SEANCE EST LEVEE A 19H50**

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le Mercredi 3 avril 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Conseiller Communautaire,

  
Jean-Luc OURGAUD